

Transcription des anciens registres d'état civil

A - Note générale de présentation (mise à jour lors de la transcription du 9^{ème} registre)

I - But et modalités de la transcription

Le but de cette transcription est de faciliter l'exploitation des anciens registres d'état civil tout en préservant au maximum leur intégrité ; **il ne s'agit pas, toutefois, d'une transcription complète, mais d'une transcription limitée aux données significatives (date, nom, prénom, profession, âge, lien de parenté, lieu de résidence, ...)** c'est-à-dire débarrassée de la répétition des formules administratives.

Dans un souci de clarté et de commodité pratique, **ces données significatives sont, en outre, présentées sous forme de tableaux informatisés.**

Trois tableaux de structures différentes ont ainsi été dressés correspondant aux trois catégories d'événements relatés, **mariages, naissances, décès**, ces catégories ayant, chacune, ses données significatives particulières.

Ces tableaux offrent également l'avantage de permettre des **tris informatiques**, notamment dans l'ordre alphabétique des noms, ce qui peut faciliter les recherches généalogiques ; on peut aussi y trouver des facilités d'étude ou de recherche concernant d'autres données (âge, profession, par exemple) encore que certaines n'y figurent qu'épisodiquement (les règles d'inscription variant selon les auteurs).

II - Difficultés rencontrées et dispositions retenues

Le dépouillement du registre, en vue d'en extraire les éléments recherchés, a rencontré un certain nombre de difficultés.

La principale réside dans la lecture de l'écriture manuscrite, la forme imprécise et variable de certaines lettres entraînant des risques d'erreur, notamment du fait de confusions possibles (entre u, v, n en particulier).

Il faut également signaler quelques problèmes d'orthographe, certains mots, surtout des noms propres, s'écrivant différemment d'une inscription à l'autre, voire à l'intérieur d'une même inscription (par exemple, Moreau s'écrit aussi Maureau, Laignié, Lainié ou Laignié, Rangeart, Rengeart, Renjart ou Reniard, etc. ...) ; d'autres fois aussi, "de", "du", "de la" ou "d'" est ajouté au début d'un nom de famille sans qu'il s'agisse d'un quelconque anoblissement (peut-être pour marquer une filiation ou une origine) ; on peut également noter -du fait d'une transmission phonétique approximative- de vraisemblables confusions de lettres, par exemple entre "V" et "B" ("Vermerie" ou "Bermerie", "Venillan" ou "Benillan",), ou encore entre "B" et "M" ("Benillan" donnerait "Menillan") etc.

Pour essayer de résoudre au mieux les difficultés de lecture, nous avons procédé à des comparaisons entre inscriptions ; nous avons pu acquérir, ainsi, quelques certitudes et rectifier des mots qui paraissaient douteux.

En revanche, nous n'avons pas -sauf cas d'erreur manifeste- effectué de rectification concernant les diverses orthographes possibles d'un même nom propre, ne sachant pas, a priori, celle qu'il convenait de retenir ; cette façon d'opérer qui nous semble, en toute logique, pleinement justifiée, présente l'inconvénient de laisser en suspens les problèmes d'identification de personne ; mais, ceux qui seront confrontés à de tels problèmes pourront toujours tenter d'y remédier par la comparaison des diverses données (éventuellement corrigées des variations résultant de la transmission phonétique).

D'une façon plus générale, d'ailleurs, nous avons -à quelques rares exceptions près- respecté l'orthographe utilisée dans les registres, afin de conserver, dans la transcription, ce caractère particulier qui marque à la fois l'époque et le lieu (et sans doute, aussi, l'auteur de l'inscription) ; c'est ainsi que l'on trouvera dans les tableaux : L'Hospital pour L'Hôpital, aîné pour aîné, parrein pour parrain, marreine pour marraine, parastre (au sens de beau-père, mari de la mère), marastre (au sens de belle-mère, épouse du père), filiastre pour beau-fils, nepveu pour neveu, etc...

Dans ce même souci d'authenticité nous avons reproduit les divers titres ou professions cités dans les registres ; ils sont, également, évocateurs du lieu et de l'époque, ce qui, pour leur bonne compréhension, nous a conduit à les accompagner ci-dessous de quelques commentaires, pour lesquels -sur les cas les plus insolites- nous avons bénéficié du précieux concours de Mme Aubeneau.

escuyer (1^{er} titre de noblesse réservé aux simples gentilshommes), damoiselle (titre réservé aux femmes nobles qu'elles conservaient, avec leur nom de famille, après leur mariage, abr. : D^{lle}), M^{re} (abréviation pour Messire, titre des curés notamment), bourgeois (classe moyenne, citoyen d'une ville), Me (abr. pour Maître)

praticien (médecin? vétérinaire ? peut signifier aussi, mais c'est peu probable en l'occurrence, : homme de loi, greffier, avocat, ...), chirurgien, avocat, nottaire, clerc

brassier (manœuvre, par abr. : brass.), journallier ou journalier (par abr. : journ.), laboureur (possédant terre et outils de labour, par abr. : lab.), gardien ou gardeur (de bestiaux), tailleur d'habits, chaussurier, gallocher, scellier (sellier), charpentier (par abr. : charp.), charpentier de barriques (tonnelier), tysseran ou tisseran (par abr. : tyss. ou tiss.), sargeur ou sergeur (fabricant de serge), meusnier, masson (maçon par abr. : mass.), tuillier ou thuillier, caunier (fabricant de chaux), potier, rhodier ou roudier (sans doute fabricant de roue, charron), forgeron, mareschal (maréchal-ferrant), teyxier (tenancier ou fermier), jardinier, marchand (par abr. : march.), marchand de peilles (chiffonnier), marchand de quenouilles (quenouilles étant pris au sens de charges de fil pour quenouille), battelier, mattelot, cabaretier,

Nous signalons aussi que, d'une façon générale, dans un souci de simplification, nous n'avons pas mentionné l'appartenance à la paroisse de St Germain d'Esteuil, qui va de soi, sauf indication contraire..

Enfin, comme -malgré le soin apporté à ce travail- nous ne saurions prétendre en tout point à une transcription parfaite, il va de soi, qu'en cas de doute sérieux, il conviendra de se reporter au registre original (le moins souvent possible toutefois, afin de ménager ce précieux document).

NB 1 - A partir du 2^{ème} registre, une nouvelle colonne a été insérée dans le tableau des décès afin de mentionner le lieu d'inhumation ; pour réduire au maximum la largeur de cette colonne, un code de 3 lettres a été utilisé :

1^{ère} lettre : **G** (bourg de St Germain), **H** (L'Hôpital), **J** (St Jean de Segondignac ou St Gaux)

2^{ème} et 3^{ème} lettres : **CM** (cimetièrre), **EG** (église) ou **CH** (chapelle) ou, en certains endroits explicitement mentionnés,

BR (bariteau), **BN** (béniteau), **BL** (baliteau), ces 3 dernières dénominations correspondant, semble-t-il, à un même emplacement près du bénitier, à l'entrée de l'église ou de la chapelle, désigné également sous le nom de « portique ». (il semble que le choix entre ces divers lieux ait été, surtout, une question de casuel).

2 -Enfin, pour faciliter la consultation du registre, en vue de vérifications éventuelles, nous avons, à partir de la transcription du 8^{ème} registre, mentionné, dans la dernière colonne de chaque tableau, le numéro marqué au tampon sur la feuille correspondante du registre, avec la mention R (recto) ou V (verso).

Société Archéologique et Historique de St Germain d'Esteuil
(SAHSGE)

Transcription des anciens registres d'état civil

Société Archéologique et Historique de St Germain d'Esteuil
(SAHSGE)

Transcription des anciens registres d'état civil

B - Exploitation des registres

11^{ème} registre (du 29/10/1782 au 31/12/1792)

Remarques particulières sur la tenue du registre

NB Pour le but de cette transcription et ses principales caractéristiques, prière de se reporter à la note générale de présentation établie lors du 1^{er} recueil (relatif aux 1^{er} et 2^{ème} registres) que, dans un but de commodité, nous reproduisons en tête de chaque recueil en y ajoutant quelques précisions, notamment pour tenir compte des modifications apportées à l'occasion des dernières transcriptions.

Nous arrivons avec ce registre à une période cruciale de notre histoire nationale qui va avoir des conséquences sur la tenue de l'Etat Civil, la Révolution en ayant dessaisi le clergé traditionnel pour en transférer la charge aux autorités civiles.

Dans le cas de St Germain d'Esteuil, ce transfert s'effectuera toutefois, avec quelque retard, selon les dispositions relatées au bas de la page 125V (verso de la feuille n° 125), où l'on peut lire :

''aujourd'hui Dix Sept Novembre 1792, Lan premier de la République française, nous pierre tripota officier municipal et pre Delisle procureur de la Commune de St Germain d'Esteuil nous somme transporte en la maison curiale du dit St Germain pour y arrete les Registres courant des necence mariage et deces et avons retire les Registre, le premier a commence Lan mille six cent soixante et huit mars a venir a 1792, ainsy arrêté Ledit Jour et an que Dessus a signé :

tripouta ofisier municipal Dellile Mongin secretre

Ce texte étant, selon toute vraisemblance, l'œuvre du « secrétaire » Mongin dont le nom figure, dans plusieurs inscriptions antérieures, avec le titre de « maître d'école » résidant à Artiguillon ; l'écriture en est excellente sans que l'on puisse en dire autant de l'orthographe (ce qui, à cette époque, semble, il est vrai, un défaut assez fréquent)

(à titre de curiosité : au milieu de la page 108R, on apprend que le maire se nomme Jean Dufort ; plus loin, le tenue du registre semble confiée à un « officier public » du nom de Ricard)

Le registre s'achève peu après, au 31 décembre 1792 (page 126V, après un détour en 108R et V), le transfert aux autorités civiles n'ayant pratiquement pas de conséquence sur la teneur des inscriptions : au titre des naissances, notamment, la date du baptême, le nom du parrain et celui de la marraine y figurent comme par le passé..

Préalablement, du début du registre (29 octobre 1782) jusqu'au 16 novembre 1792 inclus, la charge des inscriptions a incombé – comme il était de règle dans l'Ancien Régime- au curé de la paroisse, en l'occurrence, le curé Bonhore, étant précisé que ce dernier fut assez souvent remplacé dans cette tâche par un vicaire, un curé du voisinage ou un chanoine de Verteuil, ce qui entraîna de nombreuses variations d'orthographe susceptibles de compliquer les recherches généalogiques (à noter, toutefois, que la question se simplifie quelque peu, à partir de 1790, les remplacements n'étant plus assurés que par un seul vicaire dénommé « Savigniac »).

Il apparaît ainsi, que jusque vers la fin de 1792, les décisions révolutionnaires semblaient plutôt ignorées à St Germain d'Esteuil ; en particulier, la Constitution Civile du Clergé adoptée par l'Assemblée Constituante en 1791, ne paraît pas avoir eu d'effet avant ce 17 novembre 1792 ; tout au plus, peut on percevoir une certaine nervosité dans la tenue des registres où – surtout à partir de 1790 – l'ordre d'insertion des feuilles (et, par suite, leur numérotation) s'écarte plusieurs fois de l'ordre chronologique.(on peut aussi y constater un mélange avec des inscriptions postérieures au 17 novembre 1792).

Aussi, pour faciliter les vérifications, avons nous maintenu la précaution - déjà prise dans des transcriptions précédentes - d'indiquer, pour chaque inscription (rétablie dans son ordre chronologique), le numéro de la feuille correspondante.